

Chambre que, conformément à la 96me Clause de l'Acte des Elections Parlementaires contestées, le Comité fut ajourné au second jour de la quatrième Session du présent Parlement, à midi.

Que l'Honorable *George Irvine, Isaac Erb Bowman*, Ecuier, et *Michael Cayley*, Ecuyer, Membres du dit Comité, étaient absents durant l'heure qui s'est écoulée après le temps fixée pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui, et qu'en conséquence la réunion du dit Comité est ajournée à demain, à midi.

*Télesphore Fournier*, Ecuier, Représentant du District Electoral de *Bellechasse*, et *George B. Baker*, Ecuier, Représentant du District Electoral de *Missisquoi*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les Commissaires le Rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

L'Ordre du Jour pour prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement, étant lu,

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit Discours en considération.

*M. Lacerte* propose, secondé par *M. Kirkpatrick*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le remercier de son gracieux Discours à l'ouverture de la présente Session, et de plus pour assurer Son Excellence que nous sommes reconnaissants à Son Excellence d'avoir bien voulu nous exprimer le plaisir qu'elle a de nous rencontrer à cette saison ordinaire et la plus commode de l'année et dans les heureuses circonstance où se trouve présentement le pays.

2. Que nous regrettons avec Son Excellence que le confiant espoir qu'elle a cru pouvoir exprimer à la clôture de la dernière Session qu'il ne serait fait aucune nouvelle tentative de trouble sur notre frontière, devait faire place à un prompt désappointement; et que la Session venait à peine de clore lorsque des bandes de brigands s'assemblèrent en grand nombre dans les limites des *Etats-Unis* et menacèrent le pays d'une nouvelle invasion. Mais que nous sommes orgueilleux d'apprendre que lorsqu'elles osèrent traverser les frontières sur deux points, elles furent promptement rencontrées et repoussées, et cela d'une manière si complète et si humiliante que les envahisseurs perdirent tout courage et espoir, jetèrent bas des quantités d'armes, et dans leur fuite allèrent encombrer les villages, en arrière, de leurs masses affamées et démoralisées; que notre Milice se rendit au premier appel aux armes avec un empressement digne d'éloge, et que l'esprit de bravoure qui règne dans le pays vint grossir ses rangs de volontaires accourus de tous côtés; et que l'autorité Militaire la plus élevée a reconnu comme il convenait la bravoure déployée et le succès remporté en cette occasion, et que Sa Très Gracieuse Majesté les a honorés et appréciés en termes flatteurs. Que nous savons que pour maintenir la Milice en service actif, le Gouvernement a dû encourir une dépense considérable au-delà de ce qui avait été pourvu par les votes de la dernière session. Que nous examinerons soigneusement les comptes de la dépense entière pour la défense de la frontière qui seront mis devant nous, et nous aimons à croire que nous nous trouverons en mesure de passer un Bill pour indemniser le Gouvernement.

3. Que nous sommes heureux d'apprendre que les prévisions de Son Excellence à l'égard de l'Acte passé pour le Gouvernement de *Manitoba* et des Territoires du Nord-Ouest, et à l'égard de l'Expédition Militaire qu'il était nécessaire d'envoyer, se sont heureusement réalisées; que les troupes surmontèrent les difficultés d'une longue et pénible route avec fermeté et intelligence; qu'elles ne rencontrèrent aucune opposition armée, et que les habitants firent un accueil cordial à leur arrivée; et que le peuple de la nouvelle Province est entré, sous la constitution qui lui fut accordée l'année dernière, dans l'accomplissement des devoirs d'un gouvernement libre, et que tout fait espérer qu'il entre résolument dans une carrière de paix et de prospérité.

4. Que nous apprenons avec plaisir que la Législature de la *Colombie Britannique* a passé une Adresse à Sa Majesté, demandant admission dans l'Union aux termes et conditions y mentionnées; que nous examinerons avec attention tous les papiers se rapportant à ce sujet important qui nous seront soumis; et que nous avons espoir que ces termes sont assez justes